

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Délibération n°058-2026

Renouvellement de la convention d'adhésion à l'ENT

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	26
Date de convocation		
18 Juin 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Sonia BONNET TELLIER, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ, Véronique GALTIER, Martine BARROT, Christophe RENAUD, Isabelle MARTINEZ CARITA, François GEMROT, Katarzyna BOUALAM, Paul HERAIL (arrivé à la délibération n°59), Chloé ARCANGELI, Julien GOUDET, Ghislaine Alice TAPIS.

A donné procuration : Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER, Aurélie JACQUELOT à François GEMROT, Cédric DAYDE à Sonia BONNET TELLIER, Blandine MAILLARD à Delphine POIRIER, Yvonn LE COZ à Chloé ARCANGELI, Romain GARCIN à Ghislaine Alice TAPIS.

Rapporteur : Sandrine CARRIERE, adjointe déléguée à l'enseignement

L'ENT est l'Environnement Numérique de Travail spécialement conçu pour les écoles de l'académie de Montpellier. C'est un espace de confiance, sécurisé par l'Education Nationale, pour les enseignants, les élèves et les parents mais également pour la commune.

En l'espèce, il propose des services pédagogiques, de vie scolaire et permet aux communes de communiquer en direction des familles. A l'école, et depuis leur domicile, les élèves et leurs enseignants peuvent se connecter à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité. En outre, l'ENT offre la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants. Des codes de connexion individuels sont attribués à chaque élève, enseignant et parent. Il est accessible depuis un ordinateur ou une tablette. Le dispositif contribue au développement des usages numériques éducatifs, au suivi de la scolarité des élèves et au renforcement du lien entre les écoles, les familles et la commune. Le renouvellement de l'adhésion à ce dispositif académique émane directement de la demande et de la volonté des écoles en concertation avec la commune. La commune est adhérente à ce dispositif depuis l'année scolaire 2020-2021. Il s'agit pour l'année scolaire 2026/2027, de renouveler le partenariat entre l'académie et la commune au service de la réussite de tous les élèves par la signature d'une nouvelle convention qui concernera trois écoles: l'école maternelle, l'école le mistral et l'école font couverte.

Le coût de l'adhésion est de 41€ par an et par école.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour l'année scolaire 2026-2027,

Considérant la demande émanant des trois écoles de la commune,

Où l'exposé du Rapporteur,

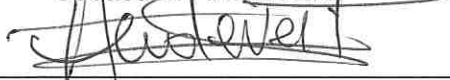
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

1. D'approuver la convention de partenariat pour poursuivre la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole) dans les trois écoles suivantes: école maternelle Li Droulets et les écoles élémentaires Le Mistral et Font Couverte.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération, dont la convention.

Le Secrétaire de séance,

Sébastien ANDEVERT



Le Maire,

Jean-Marie FOURNIER

